POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / JUIN 2022 - 6 €
N°338

Dossier

La montagne sous la menace des prix de l'énergie

Régions

Nouvelle-Aquitaine : les massifs au cœur des priorités

Entretien

ZRR : l'indispensable maintien

Hommage

Jean Faure : disparition d'un visionnaire

Adobe Stock

80e CONGRÈS DE L'ANEM

PONT-DE-SALARS

20 et 21 OCT 2022

ANEM

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

URBANISME / MOBILITÉ / SANTÉ

LA MONTAGNE :
TERRE D'ENVIE, TERRITOIRE DE VIE

Crédit photo : ©Richard Storchi - Édition : ANEM Juin 2022 - Conception & création : Gilles&Vincent

ÉDITO

Pouvoir d'achat : « Le droit à la différenciation doit aussi s'appliquer ! »

« Quel que soit le résultat des élections législatives, la question du pouvoir d'achat sera la priorité du gouvernement. Alimentation, énergie, carburant… les prix à la consommation augmentent. Selon l'Insee, cette hausse de l'inflation résulte de l'accélération des prix de l'énergie et de l'alimentation.

L'enquête de l'ANEM sur les conséquences de la hausse des prix de l'énergie montre les difficultés auxquelles les élus locaux ont été confrontés pour boucler leur budget 2022. Ils ont dû faire des choix en renonçant à des investissements importants pour le développement futur de leur collectivité ou, contraints par la situation, en augmentant les impôts. De nouveaux arbitrages sur les cantines scolaires seront sans doute nécessaires si les prix de l'alimentation continuent à s'envoler.

Nous sommes tous confrontés à cette situation : collectivités territoriales, particuliers et professionnels également. Or en montagne, on le sait, la pente et le climat génèrent des surcoûts en matière de consommation d'énergie et de carburant. Les hivers sont plus longs et rigoureux. La consommation d'essence est bien plus importante qu'ailleurs.

L'Acte II de la loi montagne réaffirme l'importance de soutiens spécifiques en zones de montagne permettant une compensation économique des handicaps naturels. Les mesures de soutien au pouvoir d'achat doivent tenir compte des spécificités de nos territoires. L'ANEM demande l'application de la loi montagne et du droit à la différenciation. »

CHRISTOPHE CHAVDEAU

JEANINE DUBIÉ
Présidente de l'ANEM,
députée des Hautes-Pyrénées.

« Les mesures de soutien au pouvoir d'achat doivent tenir compte des spécificités de nos territoires. »

Dossier

P. 9

Les communes de montagne face à la flambée des prix de l'énergie

ADOBE STOCK

Il n'est pas un domaine dans lequel les élus de la montagne ne doivent pas constamment faire preuve de vigilance et s'engager pleinement. Il en va du développement et parfois de la survie de leur territoire. En cette première moitié de 2022, le danger vient de l'augmentation des prix de l'énergie. En début d'année, l'ANEM avait pris l'initiative de demander aux collectivités de montagne quelles en étaient, quelles en sont et quelles en seront les conséquences sur les budgets et les projets communaux. *PLM* prolonge l'enquête et interroge plusieurs maires qui ne cachent pas leur inquiétude.

L'ESSENTIEL

P. 3 : L'éditorial de Jeanine Dubié
Présidente de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées.

P. 5 : Actualité
Tout ce qu'il faut savoir sur le plan d'urgence visant à améliorer les délais de délivrance des papiers d'identité, sur la nouvelle stratégie nationale des aires protégées et sur les décrets d'application du zéro artificialisation nette.

P. 6 : Régions
Le président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, fait de sa politique en faveur des Pyrénées et du Massif central des axes de développement, d'accompagnement et de diversité afin de leur garantir un bel avenir.

P. 7 : Artisanat
Villacampa-Pyrénées : plus qu'une fabrique de ski, une idée. Découvrez le portrait d'une fabrique artisanale pyrénéenne de ski en bois directement inspirée par la montagne.

P. 8 : L'écho des massifs
Entreprendre en montagne : une philosophie à part. Focus sur des artisans innovants qui ont su allier traditions et respect de l'environnement.

P. 14 : Entretien croisé
À la demande de Jean Castex, deux sénateurs, Bernard Delcros et Frédérique Espagnac, ainsi que deux députés, Anne Blanc et Jean-Noël Barrot, ont présenté des préconisations destinées à pérenniser et compléter le dispositif qui avait été mis en place en 1995. Bernard Delcros et Frédérique Espagnac font le point pour *PLM*.

P. 16 : Numérique
Extinction du réseau cuivre : l'ANEM a été auditionnée par l'ARCEP sur la fin du réseau cuivre. Retour sur l'audition et le message porté par l'Association.

P. 18 : Hommage à Jean Faure
Le Renard du Vercors n'est plus. Jean Faure est décédé le 13 mai dernier à l'âge de 85 ans. Jean Picchioni, ancien trésorier de l'ANEM et ami de Jean Faure, lui rend hommage.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directrice de la publication et directrice de la rédaction :** Marie-Annick Fournier. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Jean-Marie Safra. **Communication :** Jérôme Diawara. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** droits réservés sauf crédits. **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris. **N° de commission paritaire** : 0216G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 4 200 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Zones de protection forte : publication du décret d'application

Le décret « définissant la notion de protection forte et les modalités de mise en œuvre de cette protection forte » dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées a été publié dans le *Journal officiel* du 13 avril. Ce décret pris en application de l'article 227 de la loi climat et résilience détermine les conditions de reconnaissance des zones terrestres et maritimes concernées par ce niveau de protection. Selon le décret, une zone de protection forte est « une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées ». Pour les espaces terrestres, sont reconnues comme zones de protection forte : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles, les arrêtés de protection et les réserves biologiques. Les autres espaces terrestres présentant « des enjeux écologiques d'importance » pourront être reconnus comme zone de protection forte, après une analyse au cas par cas effectuée par le préfet de région après l'avis des communes et de la région concernées.

ZAN : publication des décrets d'application

Deux des trois décrets d'application de la loi climat et résilience, relatifs à l'artificialisation des sols, ont été publiés au *Journal officiel* du 30 avril dernier, malgré l'avis défavorable du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) : celui sur la nomenclature de l'artificialisation des sols et celui relatif au contenu du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols. Le maire ou le président d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) dont la commune ou l'intercommunalité est couverte par un document d'urbanisme doit également établir tous les trois ans un rapport qui présente le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le décret d'application précisant le contenu du rapport est encore attendu.

Plan d'urgence pour améliorer les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité

Le ministre de l'Intérieur et la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté ont présenté au conseil des ministres du 4 mai dernier un plan d'urgence visant à améliorer les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité. Ainsi, 400 nouveaux dispositifs de recueil des demandes de titres seront installés dans les communes en tension et dans 183 espaces France services afin de multiplier les créneaux de rendez-vous – soit près de 50 000 demandes supplémentaires par semaine. Cet effort d'optimisation passe également par le recours plus systématique à la prédemande en ligne sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés. Enfin, 10 millions d'euros seront mobilisés à destination des communes afin de renforcer la prise en charge des dispositifs de recueil supplémentaires et d'augmenter les créneaux de rendez-vous disponibles.

ALBAN GILBERT

Alain Rousset « Les territoires de montagne sont au cœur de notre action »

Le président de la Région Nouvelle-Aquitaine insiste sur sa volonté d'accompagner les professionnels et les collectivités dans la relance, le développement et la diversification des activités des territoires de montagne et de leurs stations.

PLM : Que représentent les territoires de montagne pour votre Région ?
Alain Rousset : Avant de parler de notre approche de ces territoires en matière de politique, un mot plus personnel. Je suis un homme de la montagne : originaire d'une terre de moyenne montagne, j'ai toujours eu les cimes comme horizon. C'est là que je me ressource, que je trouve de l'inspiration. Vous comprendrez donc que je tiens à ce que cette inclination trouve une traduction dans notre action ! C'est pourquoi les territoires de montagne sont au cœur de notre politique en faveur du massif pyrénéen et du Massif central. Cela se traduit de différentes manières. Par exemple, les actuelles mesures des programmes de développement rural aquitains et limousins permettent d'accompagner, avec les crédits régionaux et européens, la pratique du pastoralisme dans les estives de montagne des vallées basques et béarnaises, ainsi que le territoire du PNR plateau de Millevaches en Limousin. Concrètement, ce sont 4 000 exploitations pyrénéennes qui transhument dans les estives, soit 7 200 éleveurs et bergers déplaçant 66 000 unités gros bétail : ovins, bovins et équins. En outre, ce sont près de 40 300 emplois directs et indirects qui sont concernés par notre politique « montagne » : il ne s'agit donc pas du simple caprice de l'amoureux de la montagne que je suis !

Qu'attendez-vous du plan Avenir Montagnes ?
Qu'il montre la voie. Il est une réponse concrète à la volonté régionale de soutenir les projets de développement touristique en zones de massif. Plus précisément, ce plan répond à l'ambition d'un tourisme durable et résilient à travers trois axes : favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles ; accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ; et dynamiser l'immobilier de loisirs afin d'enrayer la formation des lits froids. Au total, le plan Avenir Montagnes sera doté de 331 millions d'euros comprenant un volet de soutien à l'investissement, avec une mobilisation à parts égales de six conseils régionaux, de 300 millions d'euros visant à l'émergence de projets touristiques en lien avec les trois axes du plan, ainsi qu'un volet d'accompagnement de 31 millions d'euros vers les territoires qui en ont besoin. Par ailleurs, le plan comprend des mesures visant à accélérer la rénovation globale et l'occupation de l'immobilier de loisirs en station, avec un appui de La Banque des territoires de 125 millions d'euros. Aussi, il comprend des mesures destinées à accélérer la transition écologique des activités touristiques en montagne, avec l'aménagement de 1 000 km de sentiers de montagne et la mise en place d'un accompagnement en ingénierie afin d'améliorer la mobilité des premiers et derniers kilomètres.
En outre, ce programme s'inscrit dans le prolongement de la stratégie régionale d'une diversification des activités touristiques sur les espaces de montagne. Cette démarche marque encore davantage la volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine d'accompagner les professionnels et les collectivités dans la relance et la diversification de leurs activités.

« Ce sont près de 40 300 emplois directs et indirects qui sont concernés par notre politique montagne. »

Quels sont les grands investissements actuels de votre Région en faveur du développement de ses territoires de montagne ?
Les principaux investissements engagés par la Région en faveur du développement de ses territoires de montagne portent essentiellement sur des projets de diversification des stations, confortant une offre autour de l'itinérance cyclable et pédestre. Je pense notamment à la modernisation et à la diversification de l'espace du Somport, à la réhabilitation

du refuge d'Arrémoulit, à la sécurisation du défilé du Portalet et à l'opération de renouvellement de la voie du train de la Rhune.

Quelle politique menez-vous afin de rendre vos massifs plus durables ?
Nous avons abordé quelques points précis mais les différentes mesures d'accompagnement s'inscrivent dans les orientations globales de Néo Terra, la feuille de route de la Région votée en 2019 afin d'accélérer la transition écologique et énergétique. Mais je pense aussi aux mesures agropastorales permettant une mise en valeur des espaces pastoraux, en mobilisant la ressource fourragère des estives, en maintenant la biodiversité et l'équilibre des milieux fragiles. Chaque pan de notre approche montagnarde est accompagnée par Néo Terra.

Que fait la Région Nouvelle-Aquitaine afin que ses massifs soient encore plus viables économiquement ?
Beaucoup ! Cela passe par le financement d'équipements collectifs tels que les cabanes pastorales, les équipements de transformation laitière afin de différencier les produits de haute qualité vendus en circuit court à un prix rémunérant les exploitants. La politique régionale d'aide à l'installation prévoit également d'encourager les jeunes agriculteurs qui s'installent en zone de montagne dans les plans de développement rural actuels et futurs.

Comment la Région encourage-t-elle un tourisme quatre saisons sur ses massifs ?
Nous disposons de plusieurs outils, comme l'adoption de notre règlement d'intervention tourisme pour accompagner la stratégie des collectivités locales en matière de diversification d'une offre quatre saisons. Cela nous permet notamment d'organiser et de fluidifier les déplacements, d'améliorer l'accessibilité et le confort pour les publics adaptés, ou encore de maintenir la qualité et les conditions d'exploitation des domaines skiables en permettant une pratique d'activités tout au long de l'année. Car l'un des enjeux structurels demeure de ne pas enfermer la vie montagnarde autour du ski et de l'hiver.

Les manufactures pyrénéennes de ski : au-delà des fabriques, une identité

Le ski pyrénéen est, selon le responsable de la fabrique artisanale de ski en bois Villacampa située à Billère, Jack Fauvel, « un ski de montagne itinérant où l'on s'imprègne d'une nature qui nous rappelle combien nous ne sommes que de passage ». Cette approche du ski, qui a guidé la création de la fabrique, permet « d'éduquer » et de « faire découvrir » les richesses de la montagne en pratiquant une activité de loisir. Le développement de la manufacture, directement inspiré par la montagne, permet à Jack Fauvel « de parler de montagne plus que de ski ou plus globalement de sport », et de défendre un massif encore préservé du tourisme de masse et de ses conséquences négatives sur la faune et la flore. Cette entreprise s'inscrit d'ailleurs dans l'histoire patrimoniale du massif et ce à plus d'un titre.

D'abord, elle valorise un patrimoine industriel attaché à l'histoire des fabriques de ski des Pyrénées. La fabrication des skis mêle plusieurs savoir-faire et mobilise différentes filières allant de l'artisanat d'art à la filière bois et composite, tout en s'inscrivant aussi dans celles du sport et du tourisme. Les planches en bois sont entièrement fabriquées à la main et de manière à préserver l'environnement en limitant l'impact de la production (participation à la plantation d'arbres, conservation des espaces naturels, etc.).

Ensuite, elle défend un patrimoine culturel directement hérité du « courant de pensée des Pyrénéistes pour qui, plus que le sport, c'était le sentiment de liberté et d'aventure d'une ascension qui motivait les grimpeurs et les skieurs, avec en toile de fond l'observation, la production d'un écrit, d'un dessin », ainsi que l'avance Jack Fauvel. L'entreprise propose même d'inclure les clients en leur permettant, lors de leur séjour, de venir fabriquer leur propre paire de skis à l'atelier.

Enfin, ce projet de création d'entreprise vise aussi à créer de l'attractivité et de l'emploi « sur le massif et pour le massif ».

VILLACAMPA PYRÉNÉES

Jack Fauvel, le fondateur de Villacampa Pyrénées, et sa paire de skis en bois, le produit phare de la marque.

Entreprendre en montagne : une philosophie à part

Alpes

La bière du mont Aiguille : une brasserie respectueuse de la nature

BREZEAU EMMANUEL

Créée en 2009 par cinq passionnés, la bière du mont Aiguille est brassée dans le respect de l'environnement : le bâtiment est en bois, l'énergie est produite par un couplage chaudière bois et panneaux solaires, les bouteilles et les fûts sont produits dans des matériaux recyclables… Ces artisans ont décidé de développer leur projet économique en rendant hommage à la montagne qui les entoure.

Vosges

La cristallerie Saint-Louis : le joyau du pays de Bitche

En se baladant dans la vallée de Münzthal, en Moselle, difficile de croire que la commune de Saint-Louis-Lès-Bitche, qui compte moins de 500 habitants, abrite l'une des manufactures de cristal les plus prestigieuses et luxueuses au monde. Héritière de la première verrerie établie en 1586, la cristallerie de Saint-Louis œuvre dans les univers des arts de la table et de la décoration. Cette manufacture demeure l'unique site de fabrication des pièces en cristal de la marque Saint-Louis. La commune est ainsi devenue une étape incontournable pour tous les amateurs des « pays verriers ». Aujourd'hui, il est même possible de visiter les ateliers et le musée.

Corse

La Société fromagère corse : un savoir-faire authentique depuis 1893

Implantée à Lucciana, en Haute-Corse, la Société fromagère corse s'appuie sur une petite équipe de 28 passionnés pour faire vivre chaque jour un savoir-faire fromager corse. Elle propose une large palette de fromages de brebis issus du pastoralisme local comme la tomme Corsu Vecchiu, le Corsica affiné à la bière de châtaigne et, bien sûr, l'incontournable Brocciu AOP.

Jura

La petite ferme de Chanon : une mémoire devenue un art de vivre

Les paysans de La petite ferme de Chanon, basée à Martigna dans le département du Jura, ont la particularité de travailler majoritairement grâce à la traction animale. Des juments percheronnes effectuent la plupart des travaux de la ferme : débardage, préparation des sols, des cultures, les semailles, les fenaisons… Les paysans utilisent aussi du matériel moderne, mais ce dernier est conçu et fabriqué à la ferme. Ce modèle d'entrepreneuriat allie la nécessité d'une évolution des productions agricoles tout en s'inscrivant dans la tradition des terroirs.

Massif central

Les vins d'Estaing : le plus petit vignoble AOC de France

Issus d'un vignoble escarpé, les vins d'Estaing des vignerons d'Olt sont produits sur des terrasses exposées au sud et au sud-ouest dans le département de l'Aveyron. Cette coopérative de onze producteurs s'appuie sur un vignoble de vingt hectares. La volonté commune des vignerons d'Olt et des élus regroupés au sein de la communauté de communes du pays d'Olt a conduit à la construction de la Maison de la vigne, du vin et des paysages d'Estaing en 2006 et, depuis avril 2011, le vin d'Estaing a obtenu son Appellation d'origine contrôlée.

Pyrénées

Le domaine Herbae : au cœur de la filière du porc noir de Bigorre

Anouk et Nicolas, deux anciens ingénieurs agronomes parisiens, se sont lancés, il y a deux ans, dans l'élevage du porc noir de Bigorre – des cochons élevés en pleine nature dans le cadre d'une AOP, au pied des Pyrénées centrales. Le domaine Herbae perpétue ainsi un mode d'élevage millénaire en n'utilisant aucun conservateur mais du sel et du poivre maison. Les cochons sont découpés dans une charcuterie à 10 km de chez eux. C'est vraiment du local !

DOSSIER

Les communes de montagne face à la flambée des prix de l'énergie

Avec la reprise économique et la guerre en Ukraine, les prix de l'énergie ont très fortement augmenté en quelques mois, frappant durement les collectivités, lesquelles, face à l'explosion de ce poste de dépense, doivent prendre des décisions drastiques. Par exemple, la fermeture de certains bâtiments publics trop énergivores ou le renoncement à des investissements pourtant nécessaires à la vie et à l'économie de leurs habitants, dont certains directement liés à la transition énergétique. Le gouvernement a essayé d'en amortir les effets, sans toutefois complètement rassurer les maires de montagne, comme en témoigne une très récente enquête de l'ANEM (lire page 10) qui met en relief leurs tourments et leurs inquiétudes pour l'avenir de leur commune.

Adobe Stock

L'enquête de l'ANEM

- Entre le 15 mars et le 15 avril, 62 collectivités de montagne ont répondu à un questionnaire de l'ANEM portant sur la hausse des dépenses liées à l'énergie et ses conséquences sur les budgets des collectivités locales.

- En 2021, la part moyenne des dépenses liées à l'énergie dans le budget principal des collectivités était de 6 %. En 2022, elle sera de 7 %, soit une hausse moyenne de 24 000 euros.

- L'augmentation des dépenses liées à l'énergie dans les budgets principaux, entre les années 2021 et 2022, peut atteindre jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros et, pour la moitié, plus de 10 000 euros.

- L'augmentation touche aussi les budgets annexes :
  - L'augmentation des dépenses liées à l'énergie d'un budget annexe dédié à une station de ski s'élève à près de 120 000 euros en 2022.
  - Le montant des dépenses liées à l'énergie d'un budget annexe dédié à un centre hydraulique / spa augmente de 10 000 euros en 2022.

- Les collectivités de dix salariés ou moins, et avec des recettes inférieures à deux millions d'euros ont accès au tarif réglementé de vente d'électricité.

- 30 des collectivités qui ont répondu au questionnaire de l'ANEM bénéficient de ce dispositif mis en place par le gouvernement mais les prix qu'elles consacrent à l'énergie n'en ont pas moins augmenté.

- Pour assumer cette hausse, les élus vont :
  - Accélérer et amplifier l'investissement de leur collectivité dans la transition écologique : rénovation ou isolation des bâtiments, implantation de LED pour l'éclairage public, modification du système de chauffage, construction d'une centrale photovoltaïque, changement de chaudière, création d'un réseau de chaleur…
  - Procéder à des choix budgétaires.
  - Utiliser des excédents budgétaires et/ou augmenter les impôts dès 2022 ou en 2023.

Les nouvelles désillusions des maires de montagne

Les élus ont souvent été pris au dépourvu par cette hausse des prix de l'énergie qui est toujours en cours et qui va les obliger à faire des choix imprévus dans leurs investissements destinés à entretenir, rénover et moderniser leur commune.

À La Fouillade, commune de 1 200 habitants soumise au tarif réglementé, dans l'ouest de l'Aveyron, le calcul a été vite fait. La première facture, début 2022, s'élevait à 21 000 euros au lieu de 6 000 à 10 000, l'hiver précédent. « On nous dit qu'elle ne dépassera pas 70 % de plus, relate le maire Dominique Rigal ; mais quand on prend 300 % d'augmentation sur la première facture, je vois mal comment les prix de l'énergie vont pouvoir être contenus à ce niveau ». Ses propos résument le sentiment général.

Les maires de montagne ne sont pas seulement inquiets. Ils sont tous sur la même ligne et parfois, déjà, rétropédalent. Pas de panique mais le moral est souvent en berne et les ambitions souvent à la baisse. Petites, grandes, moyennes communes, de basse, de moyenne ou de haute altitude, toutes sont concernées et impactées par la hausse des prix de l'énergie, quels que soient leur domaine d'activité et leurs ressources principales. À La Fouillade, « nous, on a une grosse centralité », indique Dominique Rigal. Deux collèges (un public et un privé), une maison médicale, une bibliothèque, des équipements sportifs importants et donc des dépenses énergétiques difficiles à compresser.

À Bonneval, 91 habitants, à côté de la Chaise-Dieu, dans le Parc naturel régional Livradois-Forez, le maire Paul Bard, ancien cadre territorial, n'est, à l'évidence, pas né de la dernière pluie et a la vocation d'élu chevillée au corps. Il préside aux destinées de ses concitoyens depuis plus d'un demi-siècle. Il s'est remis de tout mais il en a connu des malheurs et autres infortunes ; et pourtant, en dépit de sa très longue expérience de maire, Paul Bard ne relativise pas. Il se dit lui aussi très inquiet, d'autant que, bon an mal an, la municipalité a toujours rencontré des difficultés pour boucler son budget : « Je crains qu'il n'y ait pas de pause, même les granules vont augmenter. Déjà qu'on nous ponctionnait un peu partout… »

Anna Stock

Au Bessans, 338 habitants en Haute-Maurienne, on ne sait pas davantage comment les prix de l'énergie vont évoluer, particulièrement l'hiver prochain. « La crise risque d'être durable », appréhende le maire Jérémy Tracq. Sa préoccupation tient évidemment, là encore, à la situation spécifique de sa commune où le ski de fond est roi et où les enjeux financiers en dépendent. Au Bessans, comme à La Fouillade, à Bonneval et partout ailleurs, les élus municipaux ne sont cependant pas hommes et femmes à baisser les bras et à rendre leur écharpe. Ils anticipent, ils réfléchissent, ils s'interrogent.

Paul Bard
maire de Bonneval

« Je crains qu'il n'y ait pas de pause, même les granules vont augmenter. Déjà qu'on nous ponctionnait un peu partout… »

Comment parvenir à surmonter cette crise qui ampute leur budget communal et menace nombre de leurs projets communaux ? « On n'en est pas encore à cette extrémité-là, résume Jérémy Tracq, mais on se pose sérieusement des tas de questions à propos de notre grand domaine nordique. Faudra-t-il l'ouvrir intégralement l'hiver prochain ? Faudra-t-il le damer entièrement tous les jours ? Faudra-t-il réduire la largeur de nos pistes afin d'éviter d'avoir à y passer à plusieurs reprises ? Nous n'avons pas pris de décisions mais cela nous permettrait d'économiser un peu de carburant. »

Aux solutions de repli, de fait, tout le monde y pense. À La Fouillade, Dominique Rigal assure, certes, que, de toute façon, son budget communal sera équilibré. Lui aussi a devancé d'éventuelles nouvelles mauvaises surprises : « Je réservais 50 000 euros d'électricité. J'en ai prévu 100 000. Heureusement, on a encore des capacités financières qui nous permettent de le faire ; mais, à terme, nous allons essayer de travailler sur la rénovation énergétique. » L'étude a été lancée avant que les prix ne s'envolent.

La Fouillade envisage ainsi de mettre des régulateurs pour le chauffage. « Il faudrait quand même arriver à consommer un peu moins et je me suis demandé si on ne pouvait pas se diriger vers une formule d'autoconsommation, développe le maire. J'envisageais de faire installer quelques panneaux solaires mais tout le monde m'a découragé en me soulignant que la période où les panneaux produisent le plus, c'est en été. Or, ce n'est pas l'été que nous avons le plus besoin de moyens énergétiques, parce que l'été, à La Fouillade, il y a peu d'activités. »

Dominique Rigal
maire de La Fouillade

« Je réservais 50 000 euros d'électricité. J'en ai prévu 100 000. »

Au Bessans, aussi, la diversification énergétique apparaît être une nécessité. Il n'empêche que les problèmes à résoudre apportent, pour le moment, plus de tracas que de solutions. « Pour les services techniques, nous réfléchissons à un changement progressif en choisissant des véhicules soit électriques, soit hybrides, fait valoir Jérémy Tracq. En revanche, pour tout ce qui est gros engins de déneigement ou de damage, on sait qu'aujourd'hui les technologies sont encore un peu balbutiantes et, du coup, nous n'avons pas encore de propositions de fournisseurs qui soient accessibles, pour nous, en relation avec les prix ». Pas rassurant, en effet.

À Bonneval, Paul Bard est connu pour

Suite page 12

Suite de la page 11

déborder d'idées et pour les réaliser. Lors de son premier mandat en 1971, n'a-t-il pas capté une source pour faire venir l'eau courante dans sa commune ? Cinquante-et-un ans plus tard, le maire avait amorcé le remplacement en deux ans des chaufferies individuelles par une chaufferie collective. L'intention était louable. Las ! désormais, plus rien n'est sûr dans l'immédiat. À La Fouillade, sans la crise de l'énergie et ses dépenses inattendues, la mairie projetait de payer toute sa rénovation énergétique sur un seul mandat. « Ce n'est plus possible, se désole Dominique Rigal. Nous n'avons plus les moyens d'aller sur de l'investissement. Comment allons-nous nous en sortir, je ne sais pas. »

Jérémy Tracq
maire de Bessans

« Nous ne souhaitons pas accroître la pression fiscale sur les contribuables qui subissent déjà l'augmentation des coûts de la vie. »

Les trois communes rejettent en tout cas l'hypothèse d'avoir recours à une hausse des impôts locaux. « Nous sommes déjà dans une limite maximum pour des secteurs comme les nôtres », a tranché Paul Bard pour Bonneval. Au Bessans, Jérémy Tracq renchérit : « Nous ne souhaitons pas accroître la pression fiscale sur les contribuables qui subissent déjà l'augmentation des coûts de la vie. Il sera plus facile de leur expliquer que la période n'est pas propice aux chantiers ». Dans ce village d'altitude, où l'on redoute que certains travaux – réalisation d'une aire pour les camping-cars et d'une zone agricole et agrotouristique, rénovation de deux chapelles – ne soient ajournés, Jérémy Tracq espère qu'une fois les élections législatives passées, la nouvelle mandature apportera des solutions, « sinon c'est toute une économie qui va être mise en péril ». Une nouvelle aide de l'État ? Dominique Rigal ne compte pas dessus : « Je n'y pense même pas ».

THIERRY MARTINOT / ADOBE STOCK

Stessy Speissmann
« Les nouvelles énergies ont des limites »

Le maire de Gérardmer explique que les nouveaux prix de l'énergie ont pris de court les stations de sport d'hiver et les placent, après la crise du Covid, dans une situation nouvelle très alarmante.

PLM : Quelles sont les conséquences de la hausse des prix pour votre commune ?
Stessy Speissmann : Ces augmentations sont extrêmement préjudiciables et je crains que le pire soit devant nous avec les variations qui vont encore avoir lieu. Pour Gérardmer et le domaine de ski, parce que nous sommes en régie directe, les dépenses d'énergie constituent un poste qui, d'habitude, est de l'ordre d'1 000 000–1 100 000 euros par an. Or, avec les hausses de l'électricité, du gaz et du carburant, les premières projections s'élèvent à 1 600 000. On imagine ce que ces 30 % supplémentaires peuvent représenter dans un budget communal… Avec ces 600 000 euros de différence, certains investissements ne seront pas faits cette année. Je pense par exemple à la voie communale qui a énormément souffert cet hiver. Trois ou quatre rues ne seront pas remises en état. En outre, je pense que cette première projection est sûrement minimisée. Dès la rentrée de septembre, des matières premières pourraient augmenter à nouveau et cela aurait évidemment une incidence sur les budgets communaux.

« Sans de nouveaux gestes de l'État, l'avenir va être très compliqué pour les communes de montagne et les stations de sports d'hiver. »

Dans ce cas, que prévoyez-vous ?
À Gérardmer, le personnel représente 50 % des dépenses. Au-delà de ça, je ne vois pas sur quoi je peux toucher mais il est, pour moi, hors de question que je supprime des postes. Je serai donc obligé de ne plus faire aucun investissement sur la commune avec tout ce que cela pourrait engendrer de néfaste pour l'avenir.

La situation va-t-elle vous obliger à accélérer votre recherche de nouvelles solutions énergétiques ?
Chaque fois que nous pouvons le faire, nous le faisons, sur des bâtiments en particulier. Nous allons sur le solaire mais le solaire a ses limites compte tenu de l'ensoleillement que nous pouvons avoir sur certains secteurs de la commune. Pareil pour l'éolien : les mesures et les études qui ont été faites ont montré que l'éolien est impossible à Gérardmer en raison des vents tournants. Après, il y a l'énergie hydraulique mais, là, on est confronté à de fortes contraintes, notamment législatives. Aujourd'hui, ces nouvelles énergies sont donc loin de remplacer l'électricité classique dont on a besoin pour tous nos équipements. On va sûrement être encore plus attentifs à ces nouvelles technologies mais en sachant que la plupart ne sont pas forcément adaptées à notre territoire.

Attendez-vous de nouveaux gestes de l'État pour aider les communes à surmonter l'envol des prix de l'énergie ?
Ce serait bien et même nécessaire comme ce qui a été fait pour l'essence. Sur les domaines de ski, nous avons des taux réduits sur certaines énergies (fioul, essence). Mais il faudrait effectivement une attention particulière de l'État et de nouveaux gestes afin que l'on puisse revenir à des coûts acceptables, peut-être à travers de nouveaux montages : taux réduits de TVA sur certaines énergies ; ou peut-être à travers des négociations avec nos opérateurs traditionnels pour obtenir d'autres tarifs, si c'est possible. On attend évidemment que le nouveau gouvernement fasse un geste sur ce plan. Sans cela, l'avenir va être très compliqué pour les communes de montagne et les stations de sports d'hiver.

Frédérique Espagnac et Bernard Delcros

« Avant, les ZRR étaient essentielles. Maintenant, elles sont indispensables »

Le 11 avril, les sénateurs de la montagne, Bernard Delcros (Cantal) – rapporteur spécial de la cohésion des territoires au sein de la commission des finances – et Frédérique Espagnac (Pyrénées-Atlantiques) – rapporteure spéciale de l'économie dans la même commission – ainsi que les députés Anne Blanc (Aveyron) et Jean-Noël Barrot (Yvelines) ont rendu leur rapport au Premier ministre sur les zones de revitalisation rurale (ZRR) avec comme titre *Un enjeu pour l'attractivité des territoires ruraux*.

PLM : Dans quelles conditions et dans quel but avaient été créées les zones de revitalisation rurale en 1995 ?

Bernard Delcros : La création des ZRR a marqué une volonté de mettre en place un plan d'action fort en direction des territoires ruraux les plus fragiles économiquement. C'était un dispositif assez audacieux qui comprenait notamment des incitations fiscales à la création ou à la reprise d'activités. Il y avait également deux autres axes : l'un pour soutenir les communes, l'autre en faveur des organismes d'intérêt général avec des exonérations de charges patronales. Ces dispositions fiscales et ces exonérations ont été inscrites dans un texte de loi sur l'aménagement du territoire.

Frédérique Espagnac : En 1995, le constat d'un décrochage réel de nombreuses communes rurales et de montagne a été établi ; elles étaient touchées de plein fouet par un déclin démographique et économique. La création du dispositif ZRR, pour essayer d'enrayer ce déclin, était alors indispensable. Je reconnais que ce dispositif n'a peut-être pas été suffisamment diffusé, pas assez vulgarisé. Les élus connaissent les ZRR, les médecins qui ont cherché à s'installer en zone rurale aussi, le milieu économique peut-être beaucoup moins. Toutefois, contrairement à ce que les services de Bercy ont parfois pu dire, le dispositif a plutôt bien rempli son rôle tant en termes de création d'activités que de développement d'emplois induits. Et il peut le faire encore mieux si demain il devient plus connu !

Aujourd'hui, il nous apparaît toujours autant nécessaire qu'à l'époque, mais il doit être à notre avis complété. Dans les milieux de montagnes et ruraux, nous devons faire face à une urgence médicale et sociale : le combat pour maintenir et recréer des maisons de retraite, l'installation de médecins, pharmacies, le développement des services d'aide à la personne à domicile… Si, hier, les ZRR étaient essentielles, aujourd'hui, elles sont indispensables.

Frédérique Espagnac
sénatrice des Pyrénées-Atlantiques

« Le dispositif ZRR a plutôt bien rempli son rôle et il peut le faire encore mieux demain s'il devient plus connu ! »

Pourquoi une réforme était-elle nécessaire ?

B.D. : Si plusieurs rapports ont tenté de démontrer que les ZRR n'avaient pas eu d'effet levier en matière de création d'emplois, je m'inscris en faux contre cela. En revanche, je considère qu'il faut désormais revoir le zonage et les renforcer. La réforme de 2015 a été très pénalisante pour de nombreuses collectivités. Alors que, jusqu'à présent, les critères d'éligibilité aux ZRR s'appliquaient à l'échelon communal, il a été décidé qu'ils s'appliqueraient à l'échelon intercommunal. Sauf que ces dispositions n'avaient pas anticipé la loi NOTRe et l'agrandissement des périmètres des intercommunalités. Finalement, le ministère de la Cohésion des territoires et le Premier ministre, Jean Castex, nous ont permis de les proroger jusqu'au 31 décembre 2023. Les 4 074 communes qui avaient été exclues des ZRR par la réforme de 2015 continuent à bénéficier du dispositif jusqu'à cette date. Parmi elles, plus de 1 000 communes de montagne !

F.E. : Le dispositif a rendu les services pour lesquels il a été créé. C'est pour cela que nous avons tenu à ce qu'il garde le même nom. Mais nous avons aussi établi qu'il devait être complété. C'est ce que nous avons essayé de faire.

À quoi répond l'apparition des ZRR + ?

B.D. : Les communes classées ZRR sont au nombre de 17 662 ; autrement dit, un peu plus de 50 % du total des communes françaises. Beaucoup considèrent que c'est trop. Or, nous défendons l'idée que ce n'est pas le nombre de communes qui compte mais de savoir si celles qui sont en ZRR sont bien celles qui doivent y être

Retrouvez le rapport rendu au Premier ministre et l'intégralité des quatorze propositions .

et quelle population elles représentent. Au total, elles représentent seulement 14 % de la population globale de la France alors que, selon l'Insee, pas moins d'un tiers de la population du pays vit dans une commune rurale… En outre, toutes les communes n'ont pas le même niveau de fragilité. C'est pour cela que nous proposons le niveau ZRR + afin que les communes les plus fragiles bénéficient de mesures supplémentaires.

Ne craignez-vous pas que les ZRR + finissent par faire passer les ZRR au second rang des préoccupations ?

F.E. : Notre volonté est très claire : il est hors de question de limiter le nombre de communes actuel en ZRR. Quand, en 2015, nous avons pris conscience que, dans la loi de finances, la ligne budgétaire qui leur était dédiée allait purement et simplement disparaître, nous nous sommes mobilisés avec Bernard Delcros (et Rémy Pointereau) et nous avons rendu un premier rapport sénatorial en 2019. Notre but n'était pas de réduire le nombre de communes éligibles aux ZRR. Bien au contraire. Nous ne sommes pas davantage aujourd'hui en train de faire du discriminant. Nous voulons ici suggérer un complément à destination des communes très en difficultés, avec la volonté de mettre la priorité sur l'emploi des jeunes et sur le logement. Car si, autrefois, les jeunes cherchaient à quitter rapidement le lieu de vie sur lequel ils avaient passé leurs premières années, de nos jours ils veulent y rester. Ils sont très attachés à leurs racines. C'est une très bonne nouvelle pour nos territoires mais il faut les y aider. C'est une des raisons d'être des ZRR +.

Bernard Delcros
sénateur du Cantal

« La plus grande urgence est que le nouveau gouvernement prenne très vite la décision du maintien définitif du dispositif ZRR. »

Concrètement, si vos recommandations sont suivies, quelles communes vont se retrouver en ZRR et d'autres en ZRR + ?

B.D. : Pour les ZRR, on propose de s'appuyer sur un critère de densité de population et de revenu médian par habitant. Pour les ZRR +, serait pris en compte le potentiel financier des communes pour tenir compte de celles qui ont peu de marge de manœuvre d'autofinancement pour porter des projets de développement.

Vous avez rendu un rapport sénatorial le 9 octobre 2019. Pourquoi un nouveau rapport remis au Premier ministre le 11 avril dernier ?

B.D. : Le rapport de 2019 était un rapport parlementaire qui visait à maintenir les ZRR alors qu'elles étaient menacées de disparaître et qu'un rapport de l'Assemblée nationale proposait leur suppression. Notre travail contenait des pistes de réforme. Son titre était : *Sauver les ZRR, un enjeu pour 2020*. Nous avons été entendus par le gouvernement qui a accepté d'en prolonger le dispositif et d'adhérer au principe d'une réforme. C'est pourquoi le 19 janvier dernier, le Premier ministre nous a confié une mission ministérielle avec une feuille de route simple : « Faites-moi des propositions concrètes et consensuelles ». Nous avons auditionné l'ensemble des acteurs, toutes les associations d'élus, les professionnels de santé, les chambres consulaires, les structures de services à domicile, etc. Un très large consensus s'est dégagé autour de nos propositions qui sont d'ailleurs proches de celles que nous avions émises en 2019.

Dans vos quatorze recommandations, quelles sont celles qui vous paraissent les plus urgentes à retenir ?

F.E. : Toutes. La plus grande urgence est que le nouveau gouvernement prenne très vite la décision du maintien définitif du dispositif ZRR, à l'occasion de la loi de finances 2023. Sinon le dispositif disparaîtra et ce n'est pas souhaitable pour nos montagnes et nos campagnes.

Extinction du réseau cuivre

Le 7 avril dernier, Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM, était auditionnée par le collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) sur la fin du réseau cuivre. En montagne, la fibre n'arrivera pas partout et par conséquent, pour permettre le maintien du téléphone fixe dans les mêmes conditions financières et technologiques qu'avec la fibre, il faudra développer les alternatives à la fibre en montagne. Tel était le message porté par l'Association.

Dans la perspective de la généralisation de la fibre dans le cadre du plan Très haut débit, Orange a présenté à l'ARCEP, le 31 janvier dernier, son plan pour la fermeture du réseau cuivre d'ici 2030. Tous les utilisateurs ainsi que les collectivités ou les entreprises devront ainsi passer du cuivre à la fibre optique ou, dans certains cas, à d'autres technologies.

Ce plan s'articule autour de deux étapes. D'une part, la fin de la commercialisation de nouvelles offres ADSL. Autrement dit, les opérateurs ne proposent plus de nouvelles lignes cuivre. Cette fermeture commerciale sera réalisée zone par zone, c'est-à-dire par lots de communes annuels. Les opérateurs Free, SFR et Bouygues Telecom seront prévenus par Orange pour chaque zone, dans un délai allant de deux à trente-six mois avant la fermeture effective, selon la situation. Cette première phase durera jusqu'en 2025. D'autre part, l'arrêt technique du cuivre, commune par commune, c'est-à-dire que les services s'arrêtent définitivement sur les lignes cuivre existantes. Cette phase débutera en 2026. Des expérimentations ont déjà été lancées pour s'assurer de la faisabilité du processus et mettre en place une démarche industrielle. Orange prévoit de signaler cette fermeture au moins trois ans à l'avance pour résoudre tous les cas particuliers.

Quelle que soit la phase, la condition indispensable est l'accès à la fibre. Autrement dit, le local concerné (particulier, entreprise ou collectivité) doit être raccordable à la fibre et les opérateurs commerciaux doivent être présents au point de mutualisation.

« Le plan Très haut débit doit tout d'abord associer les élus locaux qui jouent un rôle auprès des habitants de la commune en tant que médiateurs et pour communiquer les bonnes informations. »

Lors de l'audition, l'ANEM a soulevé plusieurs points de vigilance pour permettre la réussite de ce chantier en montagne. Ce plan doit tout d'abord associer les élus locaux qui jouent un rôle auprès des habitants de la commune en tant que médiateurs et pour communiquer les bonnes informations. Par ailleurs, l'entretien du réseau cuivre existant ne doit pas être abandonné sous prétexte que son extinction arrive prochainement. Concernant la qualité de la fibre et son entretien en cas de défaillance, l'ANEM sera vigilante. En effet, l'Association est régulièrement sollicitée sur la qualité de la fibre et la latence des opérateurs pour venir effectuer les réparations. De plus, certains services spécifiques comme la téléassistance ou les boîtiers médicaux utilisés par les personnes âgées ne sont pas toujours compatibles avec la fibre. Les opérateurs devront proposer un service équivalent afin d'éviter que les personnes âgées ne se retrouvent totalement isolées.

« Concernant la qualité de la fibre et son entretien en cas de défaillance, l'ANEM sera vigilante. »

Sur les conditions tarifaires, l'ANEM souhaite que celles-ci soient acceptables. Le changement de technologie ne doit, en

effet, pas engendrer une hausse des coûts pour les usagers. Une réflexion sur la mise en place d'un tarif social à la fibre doit être engagée, voire un travail sur une redéfinition du service universel. Enfin, les territoires de montagne ne seront pas totalement fibrés en 2025. Beaucoup devront faire appel à des alternatives comme le satellite, la boucle radio ou la 4G fixe. L'ANEM sera donc particulièrement attentive à ce que les utilisateurs reçoivent des solutions technico-économiques adaptées à leurs usages et financièrement acceptables.

Renforcement du dispositif « cohésion numérique des territoires »

Le dispositif cohésion numérique des territoires se renforce afin d'aider jusqu'à 600 euros les citoyens pour un accès à Internet fixe très haut débit, sous conditions de ressources. Ce dispositif a été renforcé par deux évolutions majeures à compter d'avril 2022 : l'augmentation du plafond d'aide de l'État à 300 euros pour les offres Très haut débit (proposant des débits crête d'au moins 30 Mbit/s descendant) et l'augmentation du plafond d'aide de l'État à 600 euros pour les offres très haut débit (proposant des débits crête d'au moins 30 Mbit/s descendant) pour les ménages les plus fragiles, c'est-à-dire les bénéficiaires de minimas sociaux et les foyers dont le quotient familial CAF ou MSA est inférieur à 700 euros mensuels.

Ces évolutions s'ajoutent au dispositif actuellement en place, c'est-à-dire le plafond d'aide de l'État à 150 euros pour les offres bon haut débit (proposant des débits crête d'au moins 16 Mbit/s descendant). Au total, ce sont 18 opérateurs labellisés au sein du dispositif cohésion numérique des territoires. Ils proposent plus de 260 offres sur l'ensemble du territoire français.

THIERRY MARTINOT / ADOBE STOCK

DROIT DE RÉPONSE

Valocime n'est pas un Land Aggregator mais une TowerCo de nouvelle génération

« Contrairement à la présentation qui a été faite dans l'encadré intitulé « Qu'est-ce qu'un Land Aggregator ? » dans le numéro précédent de *PLM*, la société Valocime n'intervient pas dans les programmes d'amélioration de la couverture mais revalorise les revenus des collectivités sur tous les sites de téléphonie. Elle n'est pas un Land Aggregator mais une TowerCo visant à développer son parc d'infrastructures. Valocime a déjà signé 1 700 baux (dont une centaine avec des élus de montagne dans les communes de Bussang (88), Moirans en Montagne (39), Les Neyrolles (01) etc.) et permis aux collectivités de gagner plus de 60 millions d'euros d'augmentation de loyers sur les 10 prochaines années. De plus, aucun opérateur n'a résilié un contrat avec Valocime suite à un rachat de pylône. En effet, en acceptant des marges réduites, Valocime peut proposer à la fois une meilleure rémunération aux collectivités locales et des tarifs 30 % moins chers aux opérateurs. Grâce à ce nouveau modèle économique favorable aux bailleurs et aux opérateurs, Valocime a ainsi créé il y a cinq ans une TowerCo de nouvelle génération. »

Hommage à Jean Faure

Le Renard du Vercors n'est plus. Jean Faure, président de l'ANEM de 1990 à 1992, s'est éteint le 13 mai à l'âge de 85 ans. Cet amoureux des hauts plateaux du Vercors a porté tout au long de sa carrière syndicale et politique un regard visionnaire sur le développement de la montagne et du tourisme en particulier.

L'église Saint-Nicolas, à Autrans, était trop petite pour accueillir mercredi 18 mai tous ceux venus rendre hommage à Jean Faure. Une partie de l'assistance est restée sur le parvis de l'église, certains avaient choisi de suivre la cérémonie sur la place voisine où des écrans géants étaient installés. Les témoignages étaient nombreux pour se rappeler ses qualités de père, d'époux, d'ami, d'ancien combattant, de maire, de conseiller général et régional, de vice-président du Sénat, de président de l'AFRAT (Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme), de l'ANENA (Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches) et de l'ANEM.

Jean Faure a eu mille vies. À son retour de la guerre d'Algérie, il décida de reprendre la ferme familiale. Très vite, il s'investit dans le syndicalisme agricole et obtint une bourse de voyage d'une durée de trois mois pour parcourir l'Afrique. Son goût pour les voyages et la découverte de cultures différentes ne se démentira pas par la suite. Au début des années soixante, il devint moniteur de ski, ce qui lui assurait une indépendance financière.

À l'annonce de l'organisation des Jeux olympiques de Grenoble en 1968, Jean Faure décida de créer l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme. La Suisse et l'Autriche avaient su développer un tourisme à la ferme, il fallait créer un centre de formation aux métiers du tourisme pour les agriculteurs de montagne. En 56 ans, l'AFRAT a formé plus de 50 000 stagiaires et contribue toujours au développement, à la préservation et à l'attractivité des territoires de montagne. Jean Faure en restera président jusqu'à sa mort.

Il devint ensuite directeur du village olympique d'Autrans qui accueillait les épreuves de ski nordique des JO de Grenoble, qu'il transforma en village de vacances et dont il assura la direction pendant 16 ans.

En parallèle de son activité professionnelle, Jean Faure s'est investi dans la vie

locale. Il créa une structure unique, la Fédération des amis et usagers du parc, qui travailla à la préfiguration du Parc naturel du Vercors et en assura la gestion à sa création. Il y développa sa vision du développement des plateaux du Vercors, où « développement économique et protection de la nature pourraient cohabiter. »

« J'avais une vision claire de l'avenir que je voulais pour ma commune, comme pour le Parc naturel du Vercors et le canton de Villard-de-Lans. Ces paysages façonnés durant des siècles par la sueur et le sang de nos ancêtres, nous en étions les héritiers. »

En mars 1983, il est élu maire d'Autrans où il mit au service de sa commune ses qualités de visionnaire : « J'avais une vision claire de l'avenir que je voulais pour ma commune, comme pour le parc naturel du Vercors et le canton de Villard-de-Lans. Ces paysages façonnés durant des siècles par la sueur et le sang de nos ancêtres, nous en étions les héritiers. Chaque clairière, chaque prairie, chaque chemin représentaient des années de travail. Leur beauté était la signature du choix fait par nos parents. Nous ne devions pas nous comporter comme des prédateurs, mais comme des jardiniers de la nature. Il fallait faire d'Autrans une petite Suisse. Tel était l'objectif ! » Les projets se sont multipliés : rénovation du cœur de la commune, maîtrise de l'urbanisation, gestion de l'eau potable et des eaux usées, développement du tourisme et des emplois locaux, développement du numérique et d'un lieu expérimental de télétravail !

Conseil général, conseiller régional, président de la communauté de communes du Vercors, Jean Faure était insatiable. Il est élu sénateur en 1983 et occupa notamment les fonctions de vice-président de la Chambre haute.

Pour les élus de la montagne, Jean Faure est celui qui a défendu le projet de loi montagne sur les bancs de la Haute Assemblée. Alors tout jeune sénateur, il a été nommé rapporteur par la commission des Affaires économiques. Sa ténacité et son engagement lui ont permis de faire adopter le texte à l'unanimité après « des semaines complètes passées sur le banc des commissions dans l'hémicycle, à défendre [le] texte point par point en guerroyant jusque très tard dans la nuit avec le ministre ou les collègues en désaccord », expliquera-t-il dans son autobiographie parue en novembre dernier[1]. Dans la lancée de la promulgation de la loi montagne de 1985, Jean Faure créera le groupe de travail montagne au Sénat et deviendra secrétaire général puis président de l'ANEM en octobre 1990.

Pendant les 18 années durant lesquelles il a siégé au Sénat, il a porté de nombreux dossiers : les frais de secours en montagne, le financement des équipements sportifs, la confirmation du statut de militaire des gendarmes, etc.

Jean Faure était un homme visionnaire, dont la force de l'engagement au service de causes qui lui tenaient à cœur l'a poussé à aller toujours plus loin. L'ANEM et l'ensemble des élus de la montagne adressent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

Jean Faure, mon Ami

Jean nous a quittés ce vendredi 13 mai. Une disparition rapide et un peu brutale. Jean allait enfin profiter de sa famille, de ses amis et de sa vie autranaise après une carrière publique et un parcours au destin national. Élus tout deux en 1983 maires de nos communes respectives, nous nous sommes liés d'amitié autour de valeurs montagnardes que nous représentions par nos massifs respectifs: le Vercors et Belledonne, en partageant notre engagement à l'ANEM. Et une vraie amitié s'est forgée ; ce furent des voyages partagés (Madagascar, Vietnam, Laos, Thaïlande, Maroc...), des expéditions ski chaque hiver, des randonnées avec nos ânes et des discussions politiques bien sûr avec son expérience nationale, mais aussi musique, littérature, cinéma...
Je perds un ami cher, attachant, fidèle, humaniste, très amoureux de nos montagnes.
De belles et affectueuses pensées à Souta, son épouse, et toute la famille.

Jean Picchioni, ancien maire des Adrets, station des Sept Laux et ancien trésorier de l'ANEM.

(1) L'ensemble des citations provient de l'autobiographie de Jean Faure, *Le Renard du Vercors, des Hauts Plateaux à la jungle politique*, parue en novembre 2021 aux éditions Glénat.

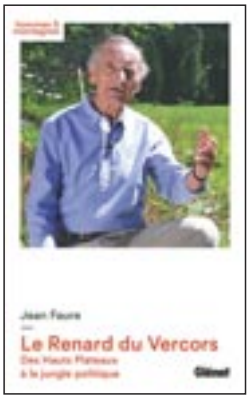

Le Renard du Vercors Extrait

« Passé par la vie associative, sportive, syndicale, professionnelle, j'ai voulu aller plus loin pour avoir plus d'efficacité dans les ambitions que j'avais pour le territoire qui m'a vu naître. À défaut d'études supérieures, je me suis inspiré de ce que je connaissais le mieux : un long apprentissage de la nature, de la montagne, de leurs gardiens que sont les paysans, les bûcherons, les moniteurs de ski, les guides... Puis les voyages qui m'ont conduit sur tous les continents, au prix de risques parfois déraisonnables. Et surtout la patiente observation d'une faune exposée à tous les dangers et toujours plus menacée par les activités humaines. À l'image du renard du Vercors. »

Ne les isolons pas.

Contrairement aux apparences, les Olivri ne sont pas seuls. Ils font partie des 20 millions de Français dans les territoires qui utilisent les gaz liquides - propane et butane - en citerne, bouteille et carburant pour se chauffer, cuisiner, se déplacer ou travailler. Et ils comptent sur nous pour continuer à le faire.

En France, ce sont 27 000 communes non raccordées au réseau de gaz naturel qui ont besoin de notre énergie gaz butane propane pour maintenir une vie domestique et économique.

Dès aujourd'hui, les gaz liquides, totalement indépendants de la Russie pour leur approvisionnement, peuvent contribuer à atteindre les objectifs d'indépendance énergétique.

Et dans le futur, l'énergie gaz butane propane qui permet aujourd'hui d'émettre jusqu'à 50%* de CO2 en moins que les autres combustibles, pourra être totalement substituée par des biogaz liquides. Une substitution qui pourra s'opérer sans changer son installation.

Ensemble, nous pouvons agir pour que les Olivri, et 20 millions de Français, ne soient jamais isolés.

Crédits photos GettyImages. WNP

antargaz | Butagaz GAZ & ÉLECTRICITÉ | PRIMAGAZ

FRANCE GAZ LIQUIDES
L'énergie de tous les territoires

francegazliquides.fr/partoutpourvous

*Source : base carbone ADEME, valeur calculée pour le chauffage seul avec la mise en place d'une chaudière THPE (gain de 30% d'efficacité énergétique) en remplacement d'une chaudière fioul. L'énergie est notre avenir, économisons la.